



Récépissé AES sans autorisation de travail

Par **Vakamon**, le 12/05/2019 à 10:37

Bonjour

Je suis ivoirien et j'ai effectué une demande d'admission Exceptionnelle au titre de séjour AES à la préfecture de Raincy avec toutes les pièces à fournir et j'ai obtenu mon récépissé de 6 mois sur lequel il est marqué (n'autorise pas son titulaire à travailler).

Mes questions sont les suivantes :

-Sachant que j'ai fais la demande sous le motif de travail,est-ce normal que mon récépissé porte la mention (il n'autorise pas son titulaire à travailler.) ?

-vu que je ne peux pas rester 6 mois sans travailler, en continuant le travail est-ce que cela ne va poser de préjudice à moi et à mon employeur ?

Merci de m'éclairer sur se sujet.

Bien à vous.

Par **Any23**, le 12/05/2019 à 12:18

Bonjour également ivoirienne :)

Vous pouvez faire une demande avec votre employeur à la direccte pour avoir le permis de travail. Si c'est votre première demande, il vous sera difficile de l'obtenir, étant donné qu'il n'y a pas encore eu de réponse positive ou négative de la part de la préfecture. Ce récépissé est là en attendant que le dossier soit étudié. Voilà c'est ce que je sais. Bonne chance